

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 16 FEVRIER 2021

Étaient présent(e)s :

J.N. BROUSTAU, D. CLAVERY, B. DOMENEC, J. GIBOIN, S. LEBLANC, P. NAUDET, S. NICLOUX.

Étaient absent(e)s/excusé(e)s :

M. BAUCHER donne pouvoir à D. CLAVERY, B. COYOLA donne pouvoir à S. NICLOUX, P. MACÉ, P. MARTINEZ donne pouvoir à J.N. BROUSTAU.

Secrétaire de séance : P. NAUDET.

OUVERTURE DE LA SEANCE à 16h30.

Lecture du PV du 07/12/2020.

Le PV est soumis à l'approbation du conseil municipal.

APPROUVÉ à l'unanimité des membres présents et représentés.

Conformément à l'article L 2122-23 du CGCT : compte-rendu des décisions prises en vertu de la délégation donnée au maire :

DÉCISION DU MAIRE N°1/2021 du 14 janvier 2021

Portant acceptation de la proposition d'honoraires de Claire DESQUEYROUX pour une mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une halle pour un montant de 6 000,00 € HT soit 7 200,00 € TTC, comprenant l'APS et l'APD, le dossier de permis de construire, le descriptif des travaux et la consultation des entreprises, l'aide à la décision pour le choix des entreprises, le suivi des travaux, la réception des travaux et la déclaration des ouvrages exécutés.

1.2021 Plan prévisionnel de financement pour l'édification de la halle.

Monsieur le maire souligne que le projet vise à dynamiser le village en favorisant le lien social et intergénérationnel d'une part et, d'autre part en l'inscrivant dans son passé agro-pastoral et dans une perspective historique et patrimoniale pouvant être partagés au travers d'offres touristiques adaptées.

Monsieur le maire rappelle par ailleurs l'engagement pris lors de la campagne municipale de réaliser une halle sur l'airial communal en face de la mairie et de réaliser un point d'accueil et de partage pour les commerçants locaux (Marché des producteurs), les associations et les touristes.

Cette halle a vocation à créer des liens :

- Lien patrimonial et culturel avec des expositions, théâtre de plein air, ... ;
- Lien patrimonial et touristique avec un point d'information du tourisme Côte Landes Nature, une étape pour le cyclotourisme et aménagements (parcours de visite et mobiliers interactifs) qui jalonnent l'airial et sa halle pour proposer aux usagers une expérience

ludique, culturelle et inclusive autour de la découverte de la commune, de son histoire, de sa faune pour les petits et les grands ;

- Lien de développement économique avec des marchés de saison, des vides greniers, ...

Monsieur le maire présente les plans réalisés par un cabinet d'architecte et soumet ensuite au conseil municipal le plan prévisionnel de financement pour la construction de la halle et indique aux conseillers que cette délibération est nécessaire pour pouvoir solliciter des subventions auprès des financeurs.

Les conseillers sont appelés à délibérer, d'une part sur l'acceptation du projet qui leur a été présenté et, d'autre part sur le plan prévisionnel de financement qui lui est attaché.

(en euros)

Travaux/Aménagements	Dépenses HT	Financeurs	Ressources HT
Honoraires maîtrise d'œuvre, études de sol, assurance dommage/ouvrage, gros œuvre, charpente et couverture, VRD, Éclairage, équipements électriques, Aménagements divers et espaces verts.		DETR	45 000,00
		Leader	30 000,00
		Région	30 000,00
		Intercommunalité	15 000,00
		Autofinancement	30 000,00
Total HT	150 000,00		150 000,00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **DÉCIDE** :

- D'approuver le projet d'édification d'une halle,
- D'approuver le plan prévisionnel de financement qui lui est attaché.

Le vote donne :

POUR à l'unanimité des membres présents et représentés.

2.2021 Plan prévisionnel de financement pour la sauvegarde de l'église de Saint-Michel.

Considérant que l'église de Saint-Michel présente des risques de péril qui nécessitent d'importants travaux de sauvegarde et de restauration ;

Monsieur le maire informe les élus des travaux à engager à l'église de Saint-Michel et présente l'étude réalisée par un cabinet d'architecte.

Monsieur le maire soumet ensuite au conseil municipal le plan prévisionnel de financement pour ces travaux de sauvegarde et rappelle aux conseillers que cette délibération est nécessaire pour pouvoir solliciter des subventions auprès des financeurs.

Les conseillers sont ainsi appelés à délibérer, d'une part sur l'acceptation des travaux et, d'autre part sur le plan prévisionnel pour leur financement.

(en euros)

Travaux/Aménagements	Dépenses HT	Financeurs	Ressources HT
Diagnostic, honoraires maîtrise d'œuvre, charpente et couverture, structure intérieure et assurance.		DRAC	30 000,00
		DSIL	80 000,00
		Leader	20 000,00
		Région	20 000,00
		Intercommunalité	10 000,00
		Autofinancement	40 000,00
Total HT	200 000,00		200 000,00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **DÉCIDE** :

- D'approuver les travaux de sauvegarde,
- D'approuver le plan prévisionnel de financement qui lui est attaché.

Le vote donne :

POUR à l'unanimité des membres présents et représentés.

FIN DE LA SEANCE à 16h45.